

**AER - GAF – GR – GAc – TeamGym – TR / TU  
LETTRE FFGym – Janvier 2025**

Cette lettre FFGym complète la réglementation relative aux tenues des gymnastes féminines dans les disciplines suivantes :

- AER
- GAF
- GR
- GAc
- ~~TEAMGYM~~
- TR / TU

**A compter du 20 janvier 2025**, toutes les gymnastes féminines pratiquant les disciplines précitées ont la possibilité de porter un short court lors des compétitions fédérales de tous les niveaux de pratique et à toutes les étapes du circuit compétitif.

**Cette règle prévaut sur les règlements techniques 2024-2025 des disciplines concernées.**

Le short doit être conforme aux caractéristiques suivantes :

- **Longueur** : maximum 10 cm à partir de l'entre-jambe
- **Couleur** : unie, sans motif, ni inscription. La couleur chair est interdite.
- **Inscriptions** : Comme indiqué au paragraphe « publicité » des généralités des Règlements Techniques, le logo, le nom du club, la marque du fabricant sont autorisés selon les dimensions détaillées au point « exigences » de ce même paragraphe.
- **Tissu** : élastique, non transparent
- **Forme** : ajustée (moulant, près du corps)
- **Port** : Le short se porte par-dessus le justaucorps (le short n'est pas autorisé avec l'académique)

En cas de litige, la conformité du short est laissée à l'appréciation du Responsable des Juges de la compétition.

Cette règle s'applique à l'ensemble des disciplines citées ci-dessus, quel que soit le format compétitif :

- INDIVIDUEL
- SYNCHRO
- SOLO, DUO, TRIO / GROUPE (AER)
- EQUIPES
- ENSEMBLES
- UNITE (GAc)

**Lors des passages en compétition :**

Le port du short est autorisé pour les gymnastes féminines qui le souhaitent. Les shorts portés par les gymnastes doivent répondre aux caractéristiques précisées ci-dessus et être tous identiques au sein d'une même équipe, ensemble ou unité (chaque gymnaste reste libre de porter un short ou non).

**Lors des palmarès :**

Les individuelles peuvent être vêtues comme suit :

- tenue de compétition :

Le port du short est autorisé pour les gymnastes féminines qui le souhaitent. Les shorts portés par les gymnastes doivent répondre aux caractéristiques précisées ci-dessus.

- survêtement du club :

Conforme à la réglementation en vigueur.

Les équipes, synchrones, duo, trio, groupes, ensembles ou unités peuvent être vêtus comme suit :

- tenue de compétition :

Le port du short est autorisé. La tenue doit être identique pour toutes les gymnastes. Les shorts portés par les gymnastes doivent répondre aux caractéristiques précisées plus haut.

- survêtement du club :

Conforme à la réglementation en vigueur.